



Convoqué le 20 janvier 2026 le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le jeudi 29 janvier 2026 à 18h15, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombres de pouvoirs : 2

Présent(e)s : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, DICHAMP Adeline, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : GARCIA Sébastien pouvoir à GRANCHER Isabelle, SOULIER Daniel pouvoir à LE MIGNON Marie-Pierre

Absents non excusés : CAUDIE Christelle, CHARBONNEL Jean-Loup, SABEAU Fabrice, SAINNEVILLE Jean-Marie.

Secrétaire de séance : MAZEAU Mireille

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 9 décembre 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Délibération avenant n°1 – Lot 9 – ERDE (électricité)
- 4) Délibération avenant n°1 et 2 – Lot 10 – Bachelierie (plomberie)
- 5) Délibération Changement de chaufferie à l'école
- 6) Délibération Isolation MAM et école
- 7) Délibération choix entreprise diagnostic RADON
- 8) Délibération agrandissement d'un local technique communal
- 9) Délibération pêche 2026
- 10) Délibération d'opposition à la ratification accord EU-Mercosur
- 11) Délibération changement de l'organisation du temps scolaire
- 12) Délibération aide prise en charge d'un loyer
- 13) Candidature au poste d'adjoint d'animation
- 14) Questions diverses

1) Approbation du PV du 09 décembre 2025

Le PV du 09 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Mme MAZEAU Mireille est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération avenant n°1 – Lot 9 – ERDE (électricité)

La Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 du Lot 9. Elle informe qu'initialement, le raccordement prévu pour le multiservice n'était pas assez puissant, il faut donc du triphasé. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le raccordement sur les compteurs pour un montant de 1276,65 €.

L'option proposée pour la pose d'un candélabre solaire pour un montant de 987,00€ HT n'est pas retenue. Le montant du marché initial était de 29 479,00 € HT, il sera désormais de 30 755,65 € HT soit 36 906,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 9 voix POUR, 1 voix CONTRE (RIVIERE Patrice) et 1 ABSTENTION (DICHAMP Adeline), de valider le devis.

Le montant du nouveau marché sera donc de 30 755,65 € HT.

4) Délibération avenant n°1 et 2 – Lot 10 – Bachelierie (plomberie)

La Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 du Lot 10 concernant les travaux du multiservices. Il s'agit de suppressions de travaux initialement prévus pour un montant de – 1711,80 € HT.

Elle présente également l'avenant n°2 du Lot 10 qui concerne la pose d'un bac à graisse pour un montant de 779,00 €.

Le montant du marché initial était de 20 950,50€ HT. Avec l'avenant n°1 et l'avenant n°2 il sera désormais de 20 017,70 € HT soit 24 021,24 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (RIVIERE Patrice) de valider l'avenant n°2.

Le montant du nouveau marché sera donc de 20 017,70 € HT.

5) Délibération changement de chaufferie à l'école

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet et la proposition de prix concernant le changement de la chaufferie de l'école établie par le Centre Régional des Energies Renouvelables (C.R.E.R) en lien avec la communauté d'agglomération (Tulle Agglo).

Madame la Maire, informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention « DETR » auprès de l'Etat est possible.

Ci-dessous le récapitulatif du coût :

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC	Taux d'aide
Dépenses liées à l'opération	72 545 €	14 509 €	87 054 €	
Aide potentielle supplémentaire : DETR	26 841 €			37 %
<i>Aide potentielle : Fond Chaleur</i>	<i>24 665 €</i>			<i>34 %</i>
Autofinancement	21 039 €	4 208,80 €	25 246,80 €	29 %
<i>Récupération TVA : FCTVA (16,404% x 87 054)</i>			<i>14 280 €</i>	

► M. MORENA indique qu'à moins de 20 000€, on peut avoir une chaudière à fioul. M. RIVIERE est du même avis.

► Mme DICHAMP signale que le granulé est moins cher.

► Mme GRANCHER propose de comparer le prix du fioul et du granulé de bois et le prix des chaudières. Une étude sur une chaudière fioul sera demandée.

► Mme LE MIGNON propose de demander la subvention DETR mais cela ne veut pas dire que la subvention sera accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

Solliciter la demande de la subvention DETR.

6) Délibération isolation MAM et école

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet et les propositions de prix concernant l'isolation des planchers et des combles de l'école et la MAM, établis par l'entreprise ISO INTER, en lien avec la communauté d'agglomération (Tulle Agglo).

Madame la Maire, informe le Conseil Municipal, que la commune peut bénéficier de la prime CEE, déjà déduite des devis fournis et qu'une demande de subvention « DETR » auprès de l'Etat est possible.

Ci-dessous le récapitulatif du coût :

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC	Taux d'aide
Dépenses liées à l'opération	8 691,18 €	1 738,24 €	10 429,42 €	
Aide potentielle supplémentaire : DETR	4 780,15 €			45 %
Autofinancement	3 911,03 €	782,21 €	4 693,24 €	
<i>Prime CEE</i>			6 651,84 €	

► Mme DICHAMP demande quand la restauration du préau de l'école est prévue car cela devient urgent et est-ce que la commune a les moyens financiers pour tous les travaux (préau, isolation ...)

► Mme la Maire lui répond que le projet de la restauration du préau est déjà inscrit dans la triennale du conseil départemental et qu'il faut faire les demandes de subvention pour connaître le reste à charge exact de la commune pour effectuer les travaux. Lors de la rédaction du prochain budget, un choix sera alors pris en fonction du montant de l'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :
Solliciter la demande de la subvention DETR.

7) Délibération choix de l'entreprise pour le diagnostic radon

Madame la Maire donne lecture du courrier reçu de l'ARS concernant le diagnostic obligatoire du radon dans les ERP. Elle présente les 3 devis reçu :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant H.T</u>	<u>Montant T.T.C</u>
APAVE	1 200,00 €	1 440,00 €
DEKRA	1 020,00 €	1 224,00 €
AGENCE JEAN-MICHEL LEYRAT	824,00 €	988,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

Accepter le devis de l'entreprise AGENCE JEAN-MICHEL LEYRAT

8) Délibération agrandissement d'un local technique communal

Suite au dernier conseil, Madame la Maire a demandé un devis estimatif pour l'agrandissement du bâtiment des agents. Le devis est de 27 000€.

► M. RIVIERE s'interroge sur la nécessité de cet agrandissement.

► Mme la Maire répond que les agents manquent de place pour stocker différents matériaux (godet, remorque...).

► M. MORENA propose de demander une subvention et, si les travaux ne se font pas, de demander à basculer la subvention sur d'autres bâtiments.

Après débat, le sujet est mis en attente.

9) Pêche 2026

Ouverture de la saison de pêche 2026 :

Madame la Maire donne parole à Mme GRANCHER qui informe l'Assemblée de l'ouverture de la saison de pêche 2026 à l'étang de la Chèze le deuxième samedi de Mars, soit le Samedi 14 Mars 2026 et la fermeture de la pêche le troisième dimanche de Septembre, soit le Dimanche 19 Septembre 2026. Elle informe l'assemblée du concours de pêche organisé par l'association « EYREIN Nature et Loisirs » le Samedi 30 mai 2026 et donc d'interdire la pêche « hors concours » ainsi que la vente de cartes de pêche ce jour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir les dates proposées pour l'ouverture ainsi que la fermeture de la pêche,
- D'interdire la pêche « hors concours » le Samedi 30 mai 2026 ainsi que la vente de cartes de pêche ce jour.

Garde pêche particulier :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de nommer un nouveau garde pêche particulier.

Suite à la réunion de la commission « Etang de la Chèze », il est proposé la candidature de Monsieur DEHOVE Marc en tant que garde pêche particulier, au titre du bénévolat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir la candidature de Monsieur DEHOVE Marc en tant que garde pêche particulier, au titre du bénévolat,
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents nécessaires.

Nomination d'un nouveau régisseur : Madame la Maire informe que, suite au retrait de Mme GRANCHER en tant que régisseur pour la régie pêche, M. DUBOIS Jean-Pierre propose ses services de régisseur. Mme GRANCHER lui expliquera tous les procédés. Les conseillers municipaux présents approuvent et autorisent Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la nomination de M. DUBOIS Jean-Pierre.

10) Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la Cour de justice de l'Union européenne

Madame la Maire donne lecture de la motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur.

Sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- Soutien au recours : Le Conseil municipal d'EYREIN apporte son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur. La commune au nom de ses administrés interviendra au soutien de l'Etat ; Maître AZAN étant désigné à cet effet en pro Bono.
- Demande de transmission : Le Conseil municipal demande solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.
- Motivations : Le Conseil municipal fonde cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

11) Délibération changement de l'organisation du temps scolaire

Madame la Maire donne lecture du courrier reçu par le DESEN de la Corrèze. Elle rappelle que l'avis des parents a été demandé et qu'à ce jour, nous n'avons pas eu de retour. Elle souhaite avoir l'avis de tous les conseillers mais qu'il y a des absents. Elle signale également que les enseignants de Vitrac et Sarran ne sont pas contre les semaines à 4 jours. Elle-même est favorable à la semaine de 4 jours mais qu'elle n'a pas de retour des deux autres maires. Madame la Maire

signale que cela engendrera des changements sur les plannings des titulaires de notre commune travaillant à l'école et demande réflexion pour une éventuellement mise en place des 4 jours. Il s'agit de penser aux enfants en priorités.

► M. MORENA demande comment organiser les transports entre les écoles ? Il pense qu'il faut attendre la prochaine élection municipale.

► Mme la Maire répond qu'il faut y réfléchir en amont (transports, cantine et garderie du mercredi) et qu'il ne faut pas attendre car la commune doit faire un retour à l'académie en avril.

► M. MORENA pense que si le nouvel enseignant (remplaçant de Mme AUVERT qui part en retraite en avril) n'est pas pour les 4,5 jours, cela est précipité de donner un avis.

Il est proposé aux conseillers d'attendre le retour des parents et cela sera discuté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Entre temps, les retours des parents ont été reçus le 02/02/2026 :

Par école :

Eyrein : 5 pour la semaine de 4 jours/2 contre/1 sans avis

Sarran : 5 pour la semaine de 4 jours/5 contre/1 hors délai

Vitrac : 3 pour la semaine de 4 jours/ 11 contre/1 hors délai

Au total : 13 pour le passage à 4 jours et 18 pour le maintien de la semaine de 4,5 jours, 3 sans avis ou hors délais.

12) Délibération aide prise en charge d'un loyer

Madame la Maire informe le conseil municipal des difficultés d'un habitant. La commune n'ayant pas de CCAS, il est possible d'attribuer une aide financière à un habitant. Il s'agit d'une aide pour le paiement d'un loyer pour un montant de 163 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité une aide d'un montant de 163 € équivalente à une mensualité de loyer.

Pour des raisons de confidentialité, le nom de l'habitant ne sera pas rédigé dans le PV ni dans la délibération.

13) Candidature au poste d'adjoint d'animation

Madame la Maire rappelle le départ en retraite de l'agent titulaire, Madame Sylvie LEBLANC, et les candidatures reçues pour le poste d'adjoint d'animation.

Vu l'absence pour maladie de l'agent titulaire, Madame la Maire a fait appel en urgence à une candidate ayant postulée en amont au poste d'adjoint d'animation.

► Mme DICHAMP n'est pas contre la candidature de la remplaçante mais regrette que Mme la Maire n'aie pas convoqué la commission lors des entretiens avec les candidats reçus.

► Mme la Maire regrette de ne pas avoir convoqué la commission et rappelle que les conseillers peuvent également demander la réunion d'une commission. Mme la Maire informe que cette candidate a tous les savoir-faire recherchés, le BAFA, habite la commune et a déjà travaillé dans cette école il y a une dizaine d'années.

Tous les conseillers présents sont en accord avec Mme la Maire concernant le choix de la candidate, à savoir Madame Chrystèle Bourgeade.

14) Questions diverses

► Mme la Maire informe avoir reçu la démission de M. CHARBONNEL par mail mais que cette demande n'est pas recevable, il faut un courrier signé remis en main propre ou reçu avec accusé de réception.

► Mme la Maire informe les conseillers des procédures reçues pour les inscriptions en vu des élections municipales à venir.

► Mme la Maire donne lecture du mail reçu par l'association « les Amis de Jean SEGUREL » demandant un tarif préférentiel pour la location de salle des fêtes. Les conseillers sont CONTRE à l'unanimité des

membres présents. Le tarif appliqué est donc le tarif des associations dont le siège social n'est pas sur la commune.

► Mme la Maire informe les conseillers de l'incendie du camion communal en date du 23/01/2026 alors que les agents étaient à l'intérieur. Heureusement, avec l'intervention rapide des agents du site « Corrèze incinération » et des pompiers, les dégâts ont été limités.

Mme la Maire annonce que, dans l'attente du passage de l'expert, l'assureur interdit de rouler avec le véhicule.

(Le 02/02/2026, l'expert est passé, le camion doit aller au garage partenaire pour réparation, nous n'avons pas de délai plus précis).

► Mme la Maire demande à Mme DICHAMP où en est l'édition du bulletin municipal car nous sommes fin janvier.

Mme DICHAMP informe que « rien n'a été fait », qu'elle ne peut pas le faire toute seule car elle n'a pas le logiciel utilisé et que la décision de démissionner de M. CHARBONNEL est prise depuis le précédent conseil du 09/12/2025 mais qu'il a tardé à donner sa démission.

Mme GRANCHER regrette que le conseil n'ait pas été informé avant. Mme GRANCHER s'est engagée personnellement auprès des entreprises sponsors pour la parution du bulletin municipal en janvier.

Malgré sa surcharge de travail, Mme la Maire s'engage à rédiger le bulletin municipal pendant tout le week-end par respect aux entreprises qui, pour la somme de 50 euros, le sponsorisent.

► M. MORENA informe qu'un habitant va avoir 100 ans ce mois-ci et un autre habitant en juillet. Mme la Maire propose un article dans le bulletin municipal. M. MORENA demandera l'autorisation de l'habitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

*La secrétaire de séance
Mme MAZEAU Mireille*

*Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON*

